

**3SIH**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 10 000 euros**  
**Siège social : 4 Avenue des Etats Unis**  
**31200 TOULOUSE**  
**791 935 646 RCS TOULOUSE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six,  
Le premier janvier ;  
A seize heures,

Monsieur Smaine AHFIR,  
demeurant

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la Société 3SIH,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIÈRE DÉCISION**

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 4 Avenue des Etats Unis, 31200 TOULOUSE au 33 Rue Alexandre Falguière 31000 TOULOUSE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

**ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL**

"Le siège social est fixé : 33 Rue Alexandre Falguière 31000 TOULOUSE."

Le reste de l'article demeure inchangé.

**DEUXIÈME DÉCISION**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique  
Smaine AHFIR

